

## PROTECTION SOCIALE

### SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 17 avril 2014 portant nomination de membres du conseil d'administration du centre régional de traitement informatique de Nancy**

NOR : AFSS1430308A

Le ministre des finances et des comptes publics et la ministre des affaires sociales et de la santé,  
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2  
et D. 231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de  
l'article 4 de l'arrêté du 6 décembre 2011 fixant le modèle de statuts des centres informatiques des  
organismes du recouvrement de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes  
de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 19 mars 2012 portant nomination des membres du conseil d'administration du  
centre régional de traitement informatique de Nancy,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil d'administration du centre régional de traitement informa-  
tique de Nancy, en tant que membres suppléants représentants des employeurs:

##### *Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF)*

M. Aymonnier (Gérard), en remplacement de M. Merlier.  
M. Martin (Emmanuel).

##### *Sur désignation de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)*

M. Ramos (Roger), en remplacement de M. Grosperrin.

#### Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au  
*Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 17 avril 2014.

Pour les ministres et par délégation :  
Par empêchement  
du directeur de la sécurité sociale :  
*Le sous-directeur de la gestion  
et des systèmes d'information,*  
L. GALLET